



COMMUNE  
DE  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

## Rapport de la Municipalité

en réponse à l'Interpellation de  
Madame la Conseillère communale N. Pisani Ben Nsir

**"LEB quelle(s) solution(s)  
pour optimiser les circulations  
sur le territoire communal ?"**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### Préambule

L'Article 66, Interpellation, du Règlement du Conseil communal stipule que :

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait de son administration.

Il informe, par écrit, le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.

La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

### Texte de l'interpellation

*Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,*

*Comme probablement la plupart des membres du conseil et de la Municipalité, je souhaite un développement harmonieux de notre commune. Ce développement passe à mon sens, non seulement par une densification maîtrisée, mais surtout par un concept de circulation qui tient compte des spécificités du village, notamment par rapport à la ligne du LEB qui coupe notre village en deux.*

*Sur le site du SDNL, un document intitulé "Axe LEB, Lussex - Bel-Air, concept de développement" inclut une étude commanditée aux entreprises Plarel et Transitec en septembre 2009. Bien que non adopté mais susceptible d'influencer le PDLi, ce dernier fournit des informations intéressantes notamment sur les différentes options de gestion du trafic en lien avec l'axe précité et surtout, sur le territoire de Romanel.*

*On y trouve notamment la proposition de remplacement du Lussex, avec dénivellation du LEB (cf image ci-dessous) qui nous avait été présentée lors de la précédente législature mais qui se trouve compromise suite à l'attitude de la commune de Jouxens-Mézery et aux dernières informations transmises par la Municipalité.*

*A la page 10 de ladite étude, 2 variantes avaient été proposées pour reporter le trafic de transit sur la RC 401 : la version « route de contournement » qui là aussi nécessite l'aménagement de Lussex et de La Sauge, mais aussi du Raffort, et la version « tunnel » qui je cite « permet de résoudre les problèmes de nuisances de manière efficace ». A la page 15 de l'étude, il est encore indiqué, je cite « la dernière solution, par exemple la mise en tunnel du LEB sur l'ensemble de la zone concernée, a été sommairement étudiée par la commune de Romanel. Cette solution doit être écartée en raison de ses coûts de réalisation très élevés ». La version « tunnel » n'a donc pas été retenue en raison d'un coût d'infrastructure onéreux, mais qui n'a été chiffré ni dans l'étude, ni semble-t-il, dans une quelconque présentation au conseil communal.*

C'est donc la version de « route de contournement » qui a été recommandée avec le choix d'un trafic « en peigne » et fermeture des passages à niveaux du Taulard et de la Gare. A noter qu'une variante concernant les passages à niveau avait été proposée à la page 15 de l'étude qui indique, je cite « la deuxième solution comprend plusieurs sous-variantes, dans laquelle chaque passage à niveau peut être soit maintenu, fermé ou remplacé par un dénivelé. Une variante "équilibrée" consisterait à maintenir deux passages à niveau existants (à proximité des stations de Bel-Air et de Romanel), à utiliser les dénivelés existant à Bel-Air et projeté au Lussex, et à remplacer les passages à niveau de Camarès, du Raffort et du Taulard par un dénivelé ».

Il est intéressant de relever que dans la proposition ci-dessus, le passage à niveau du Taulard n'est pas supprimé. Quant aux problèmes de sécurité indiqués, ils ne sont pas listés dans l'étude, donc peu identifiables. Enfin, à la page 18 de l'étude, en lien avec le chapitre « Résolutions des conflits avec le LEB », une proposition de pont qui devait être couplée avec la réfection de la gare de Camarès n'a apparemment pas été réalisée, mais donne des pistes intéressantes pour le passage du Raffort, voire celui du Taulard.

Depuis la date de l'étude, soit presque 8 ans, la situation a évolué, tant au niveau du PALM que du développement futur de Romanel qui reste une zone de densification prioritaire, même si les estimations ont été revues à la baisse par le Canton. L'acceptation du plan de quartier Pré-Jacquet, la construction d'un futur collège, ou encore l'acceptation du PPA Cours Camarès vont influencer inévitablement le trafic de transit et celui dans le village, mais surtout les nuisances pour les habitants à l'ouest de la voie du LEB, qui sont déjà importantes alors même que la cadence du LEB n'a pas atteint les 7.5 minutes.

Dès lors, il semble important de relancer une réflexion au sujet du LEB. Diverses études existent déjà et ont été chiffrées si l'on en croit le document du SDNL mais aussi les dires de M. Daniel Leuba du LEB, lors de sa récente présentation le 2 mars dernier. Pour rappel, il nous a suggéré d'interpeller la Municipalité pour obtenir lesdites études.

Par conséquent, et forte des points précités, j'interpelle la Municipalité pour qu'elle nous fournisse tout document utile en sa possession ou auprès des divers acteurs ayant œuvrés à des études liées au LEB et permettant d'avoir une vision chiffrée des différentes possibilités d'aménagement pour optimiser les circulations.

Conformément à l'article 66 du règlement du conseil communal, je remercie la Municipalité de faire en sorte que ces documents soient présentés lors de la prochaine séance du conseil.

Romanel, le 22 juin 2017, Nadia Pisani Ben Nsir, soutenue par l'ensemble du groupe PLR.

### **Les principaux points relevés dans l'interpellation:**

Les initiateurs de cette interpellation font référence à divers projets d'infrastructures, notamment:

- Le projet de route de la Sauge
- Le projet de nouvel aménagement du carrefour du Lussex
- Le projet d'aménagement du carrefour du Raffort
- L'enfouissement du LEB du Lussex à Bel-Air
- Le projet de passage à niveau de Bel-Air
- Le projet de passage à niveau du Taulard
- Le projet de passage inférieur de Camarès
- Les besoins en infrastructures scolaires
- Le projet de PPA Cour-Camarès et du barreau de l'Essert
- Les circulations pour les habitants situés à l'Ouest de Romanel

### **Les études mises à disposition**

La Municipalité tient à relever que toutes les études mises à disposition en vue de répondre à la présente interpellation ont été réalisées dans le cadre d'une planification d'urbanisation clairement exprimée dans le Plan Directeur Localisé intercommunal "Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" version 2. Ce document est actuellement remis en question par l'autorité cantonale, le SDT (Service du Développement Territorial), au motif des dispositions de la LAT, principalement pour ce qui concerne les zones agricoles et les SDA. Il est également remis en question par le SPECo (Service de la Promotion Economique) qui a émis, depuis l'an dernier, de nouvelles exigences en matière de préservation et d'implantation des zones d'activités.

En conséquence, les études mises à disposition doivent être analysées avec prudence, car l'adaptation du PDLi dans sa future version 3, conforme aux nouvelles dispositions, pourrait être profonde, notamment en termes d'horizon de réalisation des nouveaux quartiers. La réalisation de ces nouveaux quartiers intervient très directement sur les charges de circulations et, ainsi, sur les besoins en infrastructures routières et en transports publics.

### **Liste des études mises à disposition**

- "Plan Directeur Localisé intercommunal Lausanne-Vernand – Romanel-sur-Lausanne" version 2 de 2015
- "Analyse sommaire de la mise en tranchée couverte du LEB entre le Lussex et Bel-Air" de décembre 2008 par le bureau Schopfer & Niggli SA à Lausanne
- Préavis municipal No 32/2009 intitulé "Réponse au Postulat Jean-Claude Pisani concernant la mise en tranchée couverte du LEB sur le territoire de la Commune"
- "Schéma de circulation multimodal du territoire communal sis à l'ouest de la voie du LEB" par le Bureau Roland Ribi & Associés SA, présenté au Conseil communal le 23 juin 2011
- Chantier d'étude 1 du SDNL – Réponse à la consultation publique de novembre 2009

### **Liste des fiches d'évaluation des infrastructures liées au LEB**

Ces fiches d'évaluation sommaire, technique et financière, ont été élaborées en 2015-2016. Elles sont des versions de travail qui feront l'objet, le cas échéant, d'une annexe du PDLi.

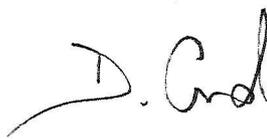
- Sauge-Lussex (11\_NL\_01 et 8c\_NL\_06 V1)
- Romanel gare (8c\_NL\_05)
- Taulard (8C\_NL\_04)
- Raffort-Fontany, (5b\_NL\_11)
- Camarès (4d\_NL\_112)
- Barreau de l'Essert et accès Camarès (5b\_NL\_13 et 5b\_NL\_14)
- Bel-Air (8c\_NL\_01)

Une clé USB contenant l'intégralité des pièces demandées par Madame Nadia Pisani Ben Nsir lui sera remise, et en cas d'intérêt pour ces documents par un autre membre du Conseil communal, celui-ci aura la possibilité de s'adresser au Greffe municipal afin de les obtenir.

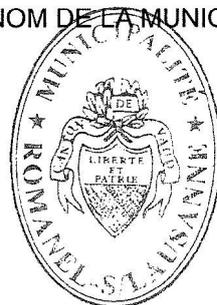
Telles sont les réponses, accompagnées des pièces y relatives, qui peuvent être apportées à l'heure actuelle à l'Interpellation déposée par Madame Nadia Pisani Ben Nsir concernant la problématique du LEB.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

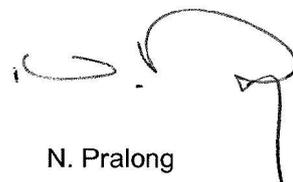
Le Syndic :



D. Crot



La Secrétaire :



N. Pralong

Municipal responsable : Monsieur Denis Favre, Municipal

Romanel-sur-Lausanne, le 12 février 2018